



BERGERAC

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/2022

ID : 024-212400378-20220922-D20220104-DE

Délibération n°D20220104

Service : Finances

Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 22 SEPTEMBRE, à 18 heures,

les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 31, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25 à la salle du Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 16 septembre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT (2), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER (3), Marion CHAMBERON, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Joaquina WEINBERG, Fatiha BANCAL (4), Marc LETURGIE (5), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (6), Adib BENFEDDOUL (7), Jacqueline SIMONNET, Paul FAUVEL, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Pierre CAZES a donné délégation à Jonathan PRIOLEAUD

ABSENTS : Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE

(1) Départ au dossier n°7 « Rapport annuel 2021 sur la délégation de service public du stationnement payant » a donné procuration à Christian BORDENAVE.

(2) Départ après le vote du dossier n°2 « Détermination du nombre d'adjoints au Maire, élection d'un nouvel adjoint et fixation de l'ordre du tableau a donné procuration à Josie BAYLE.

(3) Départ au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations » a donné procuration à Eric PROLA.

(4) Arrivée au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations ». Départ après le vote du dossier n°3 « Indemnités de fonction des élus » a donné procuration à Michaël DESTOMBES.

(5) Départ au dossier n°35 « Décision modificative n°2 – Exercice 2022 » a donné procuration à Corinne GONDONNEAU.

(6) Départ au dossier n°11 « Rapport d'activité 2020-2021 de la SEM URBALYS HABITAT » a donné procuration à Fabien RUET.

(7) Départ au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations » a donné procuration à Paul FAUVEL.

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BERGERAC AU CAPITAL DE LA
SA COOPÉRATIVE D'HLM LE TOIT GIRONDIN**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1521-1 et suivants, L. 5211-1 et suivants et L. 5216-1 et suivant ;

VU le Code du Commerce et notamment ses articles L 225-1 et suivants ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 septembre 2022.

CONSIDÉRANT les activités et valeurs poursuivies par le groupe SOIKOS, groupe immobilier à vocation sociale intervenant dans le grand sud-ouest, spécialisé dans la production de logements en accession (TOIT GIRONDIN) et de logements sociaux adaptés à des publics spécifiques (MÉSOLIA) ;

CONSIDÉRANT la proposition faite à la Commune d'entrer au capital de la SA Coopérative d'HLM à capital variable « Le Toit Girondin » en souscrivant 500 actions d'une valeur nominale de 16 € pour un montant de 8 000 € afin de soutenir son activité sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que cette entrée au capital permettrait à la ville de citer au sein de cette structure en désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette société.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/2022

SLO

ID : 024-212400378-20220922-D20220104-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

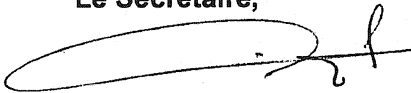
- d'approuver l'entrée au capital de la SA coopération d'HLM à capital variable « Le Toit Girondin » ;
- d'autoriser l'acquisition de 500 actions d'une valeur nominale de 16 € soit un montant global de 8 000 € ;
- de désigner Fatiha BANCAL représentante Titulaire et Fabien RUET représentant Suppléant pour siéger au sein de cet organisme ;
- d'imputer cette prise de participation au budget de la Ville, chapitre 26 (Participations et créances rattachées à des participations) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté par 33 voix pour. Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (procuration), Charles MARBOT (procuration), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER (procuration), Marion CHAMBERON, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Joaquina WEINBERG, Fatiha BANCAL (procuration), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (procuration), Adib BENFEDDOUL (procuration), Jacqueline SIMONNET, Paul FAUVEL, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Jean-Pierre CAZES (procuration).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 22/09/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 29 SEP. 2022
et de l'affichage en date du 29 SEP. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Jean-Claude REY



Jonathan PRIOLEAUD